

LIMOGES METROPOLE - COMMUNAUTE URBAINE

EXTRAIT DES PROCES VERBAUX DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 18 FEVRIER 2020

L'an deux mille vingt le mardi dix-huit février à seize heures trente, le conseil communautaire de Limoges Métropole - Communauté urbaine, légalement convoqué le 12 février 2020, par le Président, s'est réuni en séance publique à Boisseuil, espace culturel du Crouzy, sous la présidence de Jean-Paul DURET, Président. Jean-Louis NOUHAUD, Secrétaire, désigné au scrutin de l'ouverture de la séance, remplit les fonctions de secrétaire.

Etaient présents :

M. Jean-Paul DURET, M. Guillaume GUERIN, M. Gilles BEGOUT, Mme Isabelle BRIQUET, M. Bruno GENEST, M. Pierre COINAUD, M. Alain DELHOUME, M. Emile-Roger LOMBERTIE, M. Jacques MIGOZZI, M. Pascal ROBERT, M. Vincent LEONIE, Mme Catherine MAUGUIEN-SICARD, M. Rémy VIROULAUD, M. Michel DAVID, Mme Yvette AUBISSE, M. Claude COMPAIN, M. Jacques ROUX, M. Bernard THALAMY, M. Jean-Louis NOUHAUD, M. Jean-Noël JOUBERT, M. Jean-Claude CHANCONIE, Mme Marie-Anne ROBERT-KERBRAT, M. Jean-Marie LAGEDAMONT, Mme Sarah GENTIL, Mme Julie LENFANT, Mme Nadine RIVET, M. Joël GARESTIER, Mme Sylvie BILLAT, Mme Marie-Christine CANDELA, Mme Marie-Claude BODEN, M. Jean-Marie MIGNOT, Mme Hélène CUEILLE, M. Pascal THEILLET, M. Ludovic GERAUDIE, M. Christophe BARBE, Mme Sylvie ROZETTE, M. Béramdane AMROUCHE, M. Christian UHLEN, M. René ADAMSKI, Mme Chantal STIEVENARD, M. Vincent JALBY, M. Michel CUBERTAFOND, Mme Patricia MINEL, M. Marc BIENVENU, Mme Corinne ROBERT, M. Christian HANUS, Mme Geneviève MANIGAUD, Mme Sandrine PICAT, M. Fabien DOUCET, M. Francis BOLUDA, Mme Isabelle BELLEZANE, Mme Annick CHADOIN, Mme Anne-Marie COIGNOUX

Absents excusés avec délégation de pouvoirs :

M. Claude BRUNAUD donne pouvoirs à M. Jean-Noël JOUBERT
M. Gaston CHASSAIN donne pouvoirs à M. Jean-Paul DURET
M. Philippe REILHAC donne pouvoirs à Mme Isabelle BRIQUET
Mme Béatrice RAMADIER donne pouvoirs à M. Bruno GENEST
M. Philippe PECHER donne pouvoirs à M. Michel DAVID
Mme Marie LAPLACE donne pouvoirs à Mme Hélène CUEILLE
Mme Nicole GLANDUS donne pouvoirs à M. Guillaume GUERIN
Mme Isabelle DEBOURG donne pouvoirs à M. Pierre COINAUD
M. Philippe PAULIAT-DEFAYE donne pouvoirs à M. Vincent LEONIE
Mme Corinne PIQUET LAVAIRE donne pouvoirs à M. Béramdane AMROUCHE
Mme Nathalie VERCOUSTRE donne pouvoirs à Mme Nadine RIVET
Mme Annie SCHWAEDERLE donne pouvoirs à M. Emile-Roger LOMBERTIE
Mme Régine CHAMPION-GAUTHIER donne pouvoirs à M. Vincent JALBY
Mme Isabelle MAURY donne pouvoirs à M. Michel CUBERTAFOND
Mme Catherine BEAUBATIE donne pouvoirs à Mme Geneviève MANIGAUD
M. Vincent GERARD donne pouvoirs à Mme Patricia MINEL
M. Christian DESMOULIN donne pouvoirs à Mme Isabelle BELLEZANE

Absents :

M. Alain RODET, M. Bernard VAREILLE, Mme Sandrine ROTZLER, M. Stéphane DESTRUHAUT

L'ORDRE DU JOUR EST

Révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Couzeix - Réduction d'un Espace Boisé Classé (EBC)

N° 23.21

M. LEONIE Vincent, rapporteur, s'exprime en ces termes :

Mes chers collègues,

Par courrier en date du 3 décembre 2019, le Maire de la commune de Couzeix, a fait savoir à Limoges Métropole qu'il souhaitait que soit engagée une procédure de révision allégée du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de sa commune. Il présente en effet l'opportunité et l'intérêt pour la commune de procéder à la révision allégée n°1 du PLU communal en application de l'article L153-34 du Code de l'urbanisme.

Pour rappel, le PLU de Couzeix a été approuvé le 8 mars 2016.

La présente procédure correspond à la révision allégée n°1 du PLU qui vise à réduire un espace boisé classé.

I. Contexte :

Cette révision allégée n°1 est engagée afin de permettre la construction d'une maison d'habitation sur une surface non-boisée d'environ 800 m², afin de favoriser la mise en œuvre du principe en vigueur en matière de densification des poches urbaines déjà existantes. Cette surface de 800 m² est située en zone U3, c'est-à-dire en zone urbaine mixte où l'habitat est dominant mais classée en un Espace Boisé Classé (EBC).

Le bosquet arboré existant est maintenu en EBC ainsi qu'une bande boisée le long de l'avenue de la Gare. Ils participent au cadre de vie du lotissement tout en limitant les nuisances de la voie.

Ces éléments seront clairement explicités dans la note de présentation du dossier de révision « allégée » qui sera rattachée à la délibération lançant cette procédure.

II. Procédure :

La procédure de révision allégée du PLU, issue des dispositions des articles L153-34 du Code de l'urbanisme, se déroule de la manière suivante :

1/ rédaction du projet de révision allégée initié par le Président de Limoges Métropole et de l'exposé des motifs, délibération de la communauté Urbaine pour lancer et prescrire les modalités relatives à la procédure,

2/ arrêt du projet par délibération de Limoges Métropole,

3/ association des Personnes Publiques Associées (PPA), en application des dispositions de l'article L153-34 du Code de l'urbanisme, le projet arrêté fera l'objet d'un examen conjoint en réunion avec les PPA.

Conformément à l'article L153-19 du Code de l'urbanisme les modalités de l'enquête publique seront les suivantes :

- saisine du tribunal administratif pour désigner un commissaire enquêteur,
- décision d'ouverture d'enquête par arrêté du Président de Limoges Métropole,
- publication de l'avis dans la presse dans deux journaux régionaux dans le département concerné et affichage conjoint en mairie de Couzeix et au siège de Limoges Métropole,
- consultation du dossier par le public pendant la durée de l'enquête au siège de Limoges Métropole et éventuellement en mairie de Couzeix.

En application des articles R153-20 et R153-21 du Code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage pendant un mois conjointement en mairie de Couzeix et au siège de Limoges Métropole. Mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département. La présente délibération produira ses effets

juridiques dès l'exécution de ces modalités d'affichage, la date à prendre en compte pour l'affichage étant celle du premier jour où il est effectué.

Considérant l'opportunité et l'intérêt pour la commune de procéder à la révision allégée n°1 du PLU selon les modalités prévues à l'article L153-34 du Code de l'urbanisme et les modalités de l'enquête publique définies ci-dessus en application de l'article L153-19 du Code de l'urbanisme,

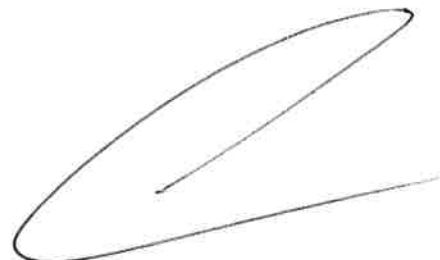
le conseil communautaire décide :

- de prescrire la révision allégée du PLU communal de la commune de Couzeix, en application des dispositions de l'article L153-34 du Code de l'urbanisme, pour le projet,
- d'autoriser le Président à charger les services de Limoges Métropole de mener les études relatives à la préparation du dossier PLU,
- d'autoriser le Président à signer tout document nécessaire au bon déroulement de ce dossier,
- d'imputer les crédits nécessaires à la modification du PLU en application des dispositions de l'article L153-37 du Code de l'urbanisme sur les lignes prévues au budget principal de Limoges Métropole,
- d'autoriser le Président à engager les dépenses afférentes aux études et à la procédure réglementaire,
- d'autoriser le Président à solliciter, en application de l'article L132-10 du Code de l'urbanisme, l'association des services de l'Etat et à en déterminer les modalités, et à engager toutes les démarches nécessaires pour le bon déroulement de ce dossier.

ADOPTE A L'UNANIMITE

POUR EXTRAIT CONFORME
Jean-Paul DURET
Président Limoges Métropole
Communauté urbaine

Conformément au Code général des
Collectivités Territoriales
Formalités de publicité effectuées le
jeudi 20 février 2020



Commune du COUZEIX

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-VIENNE



Révision allégée n°1

NOTICE DE PRESENTATION

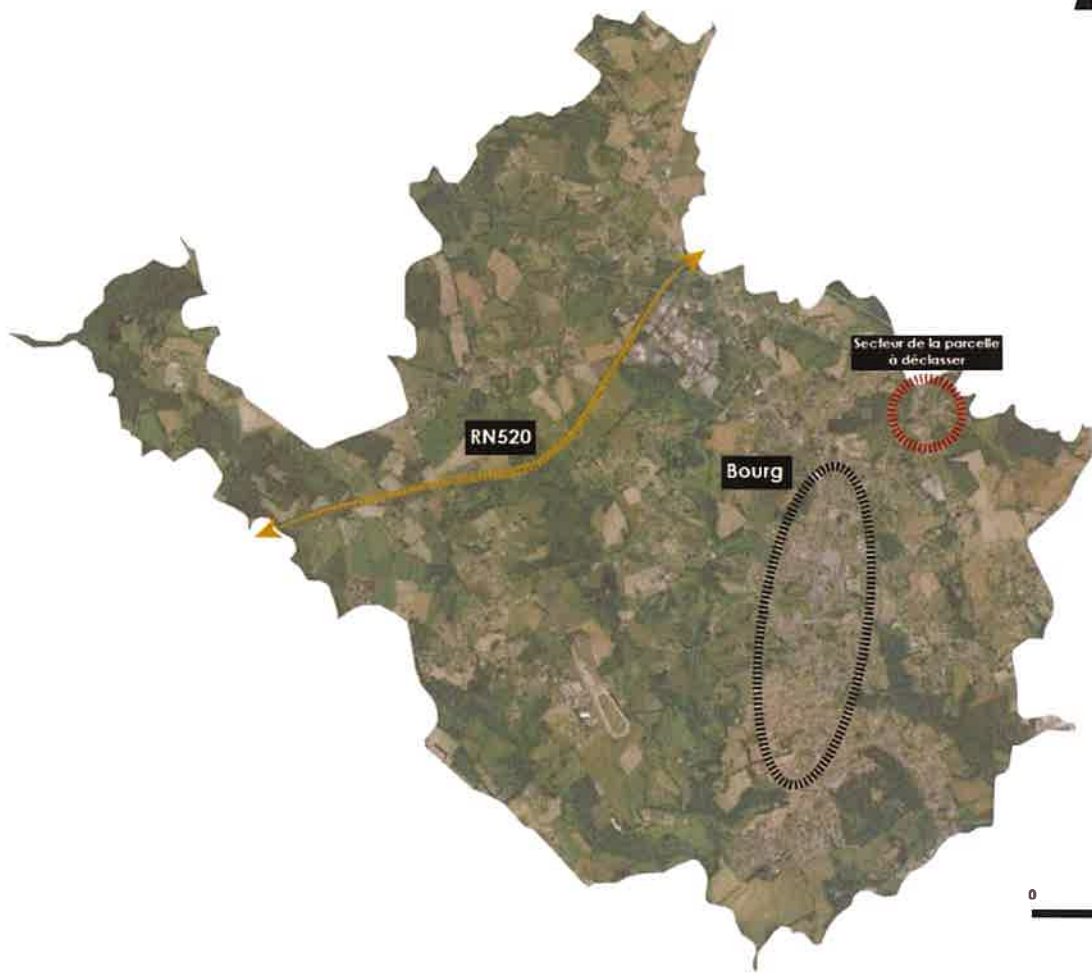
VU LE 18 FEVRIER 2020

Le Président,

Jean Paul DURET

Février 2020

PLAN DE SITUATION GENERAL

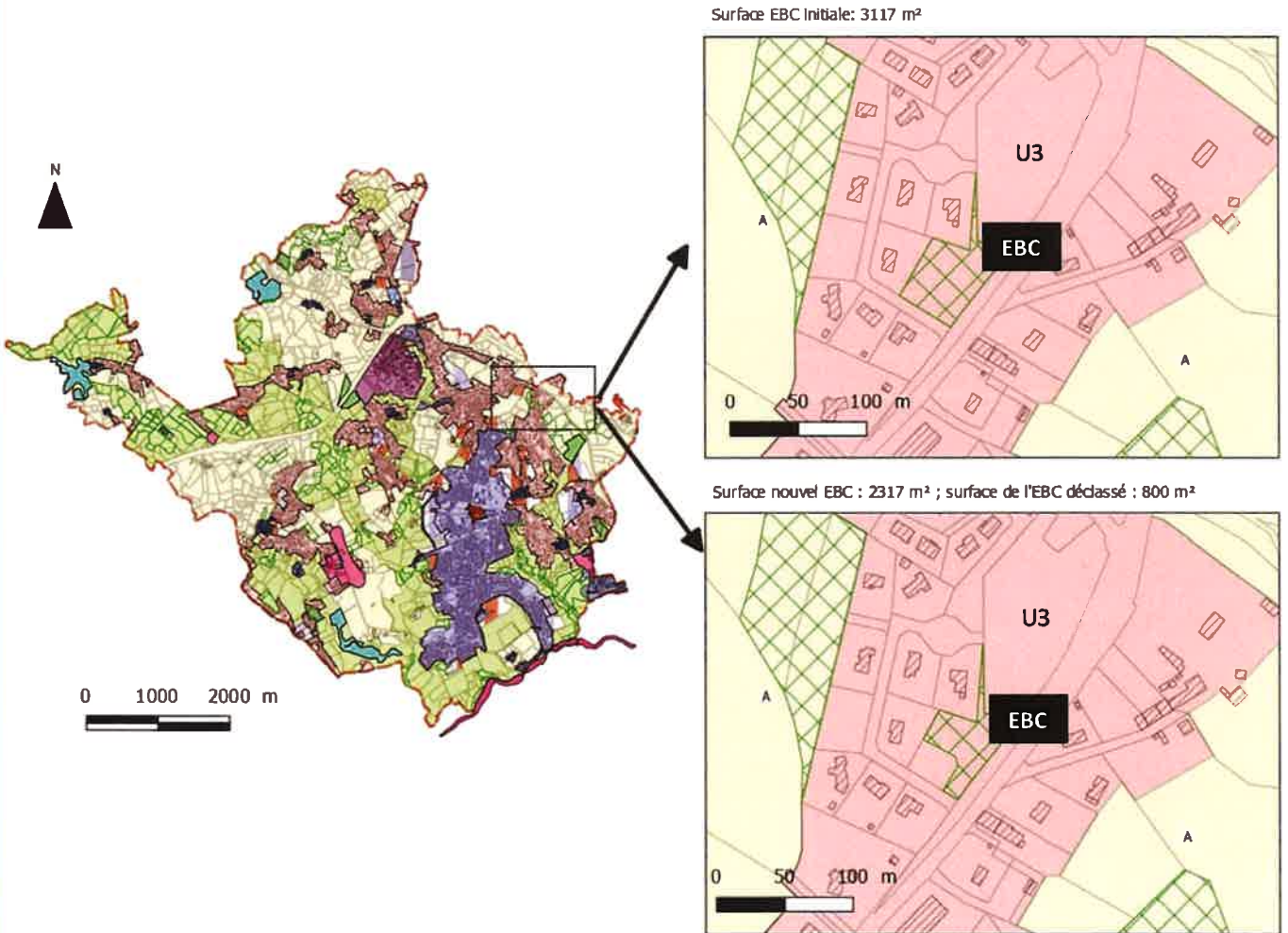


0 1km.

PLAN DE SITUATION DU TERRAIN



PLAN DE ZONAGE AVANT-APRES



LIMOGES_METROPOLE

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : 19104H1

avec 1 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 18/02/2020

Objet : Révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Couzeix - Réduction d'un Espace Boisé Classé (EBC)

Nature : Délibérations

Matière : Urbanisme - Documents d'urbanisme

Date de télétransmission : 20/02/2020 Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : 99_DE-087-248719312-20200218-19104H1-DE-1-1_1.pdf

Annexes :

1 - 99_DE-087-248719312-20200218-19104H1-DE-1-1_2.pdf

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 087

Identifiant de l'acte : 087-248719312-20200218-19104H1-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 20/02/2020